

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 23 avril 2019* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Steeve Desmarais sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : *Madame Nathalie Traversy et monsieur Michel Bélisle*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-091

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2019 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2019 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec – Journée de formation – Autorisation de participation ;
09. Abrogation *Résolution no. 2018-10-342* – Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Réfection du toit – Mandater l'ingénieur de la MRC Nicolet-Yamaska ;
10. Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Réfection du toit – Mandater la firme Un à un architecte ;
11. Hôtel de ville – Climatisation – Autorisation de paiement ;
12. Hôtel de ville – Remplacement de l'unité de climatisation ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

13. Abrogation de la *Résolution no. 2019-03-065* – Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions ;
14. Abrogation de la *Résolution no. 2019-03-066* – Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande d'aide financière à notre député ;
15. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions ;

16. Amélioration du réseau routier – Travaux d’asphaltage 2019 – Demande d’aide financière à notre député ;
17. Réfection rang du Haut-de-la-Rivière – Mandater la firme GéniCité inc.
18. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement – FNX Innov Inc. ;
19. Nettoyage des puisards – Autorisation des travaux ;
20. Camion service de la voirie – Réparation du camion Ford250 ;
21. Déglçage de la rue Rouillard – Autorisation de paiement ;
22. Entretien des chemins d’hiver – Secteur Pierreville – Remise de la garantie d’exécution ;
23. Lumière de rue – Installation coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois – Mandater Hydro-Québec ;

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Consommation d’eau – Dossier Jean-François Dostie - Crédit ;
25. Réseau d’aqueduc – Formation – Autorisation de paiement ;
26. Programme de qualification – Traitement des eaux usées ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

27. Projet de fusion de l’Office municipal d’habitation de Pierreville – Résolution d’intention ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. Avis de motion – Règlement numéro 185-2019 relatif au Programme de revitalisation des résidences ;
29. Adoption deuxième projet de règlement – Règlement no. 183-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du groupe récréation ;
30. Adoption de règlement – Règlement no. 184-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 159-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
31. Dérogation mineure – Dossier de madame Lucie Hamelin – Propriété sise au 22, rang Saint-Jacques ;

LOISIRS ET CULTURE

32. Centre communautaire – Ajout d’une unité de climatisation ;
33. Revitalisation – Autorisation d’achat de bacs à fleurs ;
34. Fête de Pâques – Comité des Loisirs de Pierreville – Autorisation de paiement ;
35. Rampe de mise à l’eau – Embauche d’un surveillant ;
36. Challenge 255 – Autorisation de dévier la circulation – Route 132 ;
37. Festirock des 103 îles de Pierreville – Location de terrain ;
38. Cyclothon 2019 – Autorisation de circuler ;
39. Fête Nationale – Autorisation de demande de permis de réunion ;
40. Réseau Biblio – Assemblée annuelle des membres – Autorisation de participation ;

-
41. Affaires diverses ;
 42. Documents déposés ;
 43. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 44. Période de questions ;
 45. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 mars 2019, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-092

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 mars 2019 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 22 mars 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-04-093

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 22 mars 2019 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 avril 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-04-094

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 18 avril 2019 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 avril 2019 ;

2019-04-095

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7070	BNP Environnement - Location de toilette chimique pour patinoire	189,71 \$
2	7071	Comité Zip du lac Saint-Pierre - Conférence penser le lac Saint-Pierre	26,87 \$
3	7072	Kalitec - Afficheur de vitesse	5 817,74 \$
4	7073	Société historique d'Odanak - Événement bénéfice 21-03-2019 - Éric Descheneaux	100,00 \$
5	7074	Financière Banque Nationale - Intérêts sur emprunt règlement #358	726,00 \$
6	7075	Financière Banque Nationale - Capital sur emprunt règlement #358	15 500,00 \$
7	7076	Desmarais Yanick - Entretien de la patinoire de Pierreville	1 200,00 \$
8	7077	René Jonathan - Remboursement au crédit payé en trop	598,46 \$
9	7078	Petite caisse - Diner pour formation Infotech, horloge, bacs, trappe à souris, café, eau, souper élus	229,00 \$
10	7079	Lauzière Zakary - Dépense 2018 chèque refait car erreur dans le prénom	- \$
11	7080	Desmarais Zac - Entretien de la patinoire ND	1 200,00 \$
12	7081	Société Canadienne du Cancer - Aide financière le relais pour la vie	250,00 \$
13	7082	Claire Laforce notaire - Achat de 2 terrains rue Tremblay dépense d'avril	

Sous-total des factures déjà payées	25 837,78 \$
--	---------------------

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1	Isabelle Tougas - Déplacements mars 2019	52,00 \$
2	Sylvain Bardier - Cellulaire février 2019	60,00 \$
3	François Roy - Déplacements	75,00 \$
Sous-total des factures déjà payées		187,00 \$

Prélèvements automatiques

1	Bell Canada - Février 2019	1 349,26 \$
2	Hydro-Québec - Décembre à février	9 276,15 \$
3	Ministre du revenu du Québec - Remises DAS provinciale mars 2019	6 835,32 \$
4	MRC Nicolet-Yamaska - Projet revitalisation artères commerciales	5 000,00 \$
5	Receveur général du Canada - Remises DAS fédérale mars 2019	2 786,99 \$
6	RREMQ - Régime de retraite de mars 2019	2 790,15 \$
7	Société de l'assurance automobile - Immatriculation des véhicules municipaux	1 446,18 \$
8	Sogetel - Service Internet mars 2019	18,34 \$
9	Telus - Cellulaire maire fin février et début mars 2019	127,58 \$
10	Telus - Cellulaire dg de fin février et début mars 2019	58,01 \$
11	Visa Desjardins - I Tunes, câble, diner maire Nicolet	57,86 \$
12	Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel sur contrat GPS sur camion GMC février et mars	80,48 \$
Sous-total des factures déjà payées		29 826,32 \$

Fournisseurs (dépenses 2018)

- \$

1	7083	Pineault Marie-Andrée - Subvention Gymnastique (Émilie-Anne Allard)	77,50 \$
2	7084	Pineault Marie-Andrée - Subvention ballet (Jeanne Allard)	50,00 \$
3	7085	Pineault Marie-Andrée - Subvention ballet (Marie-Ange Allard)	94,50 \$
4	7086	Aubin Pelissier - Réparation système de chauffage au centre communautaire	346,36 \$
5	7087	Boisvert Lyne - Déplacements: Trois-Rivières pour centre communautaire, MRC Formation, Nicolet,	- \$
6		Suite: Drummondville (Houle), Divers déplacements dans la municipalité	427,00 \$
7	7088	BPN Environnement - Location toilette chimique pour patinoire février, mars.	237,14 \$
8	7089	Buropro - Photocopies	615,02 \$
9	7090	Construction Thierry Lampron - Réparation des portes du bâtiment de la patinoire Pville	603,62 \$
10	7091	Descheneaux Éric - Verres à vin (30)	51,74 \$
11	7092	Bourque Michèle - Subvention cours de piano (Camille Deschênes)	168,75 \$
12	7093	Dépanneur Pierreville - Essence pour camion Sierra mars 2019	281,87 \$
13	7094	Ultramar - Diesel pour tracteurs mars 2019	172,95 \$
14	7095	Élévabec - Réparation de la porte de l'élévateur au centre communautaire	350,00 \$
15	7096	Ferme Le Petit-Lard - Sel pour déglacage des trottoirs, 5/5 vers. Déneigement des rues et stationnement	10 278,75 \$
16	7097	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mars 2019	48,00 \$
17	7098	Gamelin Gaston - Souffler neige usée, 5/5 vers. Déneigement ND & ST	19 592,30 \$
18	7099	Beausoleil Karine - Subvention baseball (Flavie Janelle)	51,25 \$
19	7100	L'annonceur - Publicité félicitation bénévoles, offre d'emploi agent en loisirs	327,10 \$
20	7101	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	316,18 \$
21	7102	Les éditions juridiques - Renouvellement service de MAJ Technique pratique - Officiers municipaux	94,50 \$
22	7103	Mégaburo - Relieurs, encre pour dateur, papier à lettre	55,20 \$
23	7104	MRC Nicolet-Yamaska - Frais administratif pour vente pour taxes, souper des maires	317,08 \$
24	7105	Normand Bardier - Transport d'asphalte Bauval (6t)	402,41 \$
25	7106	Patrick Morin - Mèche 1/4 x 6 Dewalt, adhésif	15,88 \$
26	7107	Poste Canada - Pierrepont de mars	160,66 \$
27	7108	Wolters Kluwer - Renouvellement MAJ règlements concernant les municipalités du Québec	869,40 \$
28	7109	Régie des déchets du Bas Saint-François - 4/12 versement quote-part 2019	17 457,15 \$
29	7110	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 106 Marie-Victorin, 33 Maurault	2 168,26 \$
30	7111	Vacuum Drummond - Hydropression chez Viateur Beauchemin	546,36 \$

31	7112	Infotech - Consultation, enveloppes, transport	777,30 \$
32	7113	Messer - Location d'acétylène et d'oxygène 2019	234,32 \$
33	7114	Côté Manon - Subvention Hockey (Sidney Dupuis)	245,93 \$
34	7115	Station surprise - Bouquet ballons pour conférence pour gens d'affaires	86,50 \$
35	7116	ADN communication - Alertes municipales de février et mars	96,36 \$
36	7117	Auger automobile - Remplacement du garde boue	91,91 \$
37	7118	La ballounerie - Service de clown pour la fête du 19 avril 2019	344,93 \$
38	7119	Déneigement Saint-Louis - Transport de neige du Korvette et parc coin Trahan et Georges, salon funéraire	5 117,00 \$
39	7120	Climatisation François Descheneaux inc. - Réparation du système de chauffage à l'Hôtel de ville	2 572,29 \$
40	7121	FNX innov - Réhabilitation du rang Sainte-Anne segment #11	1 287,72 \$
Sous-total des factures à payer			67 031,19 \$

Total des factures du mois	122 882,29 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 38.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Journée de formation – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) offre une journée de formation concernant la taxation et les nouveautés de la Loi 122 ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation portera sur les nouveaux pouvoirs de taxation conférés par la loi, sur la taxation à taux variés, sur la taxation par strates, et sur plusieurs autres sujets concernant la nouvelle Loi 122 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-096

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Boisvert, à participer à la formation offerte par l'AGFMQ concernant la taxation et les nouveautés de la Loi 122, le 14 mai 2019, au coût de ± 450 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés à madame Boisvert.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès et formation – ADM » 02 130 00 454 et « Frais de déplacement – ADM » 02 130 00 310

09. ABROGATION RÉSOLUTION NO. 2018-10-342 – Bâtiment de l'Hôtel de Ville – Réfection du toit – Mandater l'ingénieur de la MRC Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-10-342* a été adoptée lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du toit ne seront plus sous la responsabilité de la MRC Nicolet-Yamaska ;

2019-04-097

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2018-10-342* afin de mandater une firme spécialisée en architecture dans le cadre du projet de réfection du toit de l'Hôtel de Ville.

10. BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – Réfection du toit – Mandater la firme Un à un architecte

CONSIDÉRANT QUE le toit du bâtiment de l'Hôtel de Ville a besoin d'une réfection totale ou partielle selon les conclusions des expertises à venir ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit confier la gestion de ce projet à un architecte afin de définir les besoins, d'élaborer les plans et devis, d'accompagner la municipalité dans le processus d'appel d'offres en services professionnels et dans le suivi du mandat ;

2019-04-098

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'architectes UN À UN ARCHITECTE pour appuyer la Municipalité dans le dossier de la réfection partielle ou totale de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville au coût de ± 6 400 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation Hôtel de ville » 03 310 01 002

11. HÔTEL DE VILLE – Climatisation – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2018-09-286* mandatait l'entreprise Climatisation François Descheneaux afin de procéder à une inspection de notre système de climatisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection a été faite en date du 25 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette inspection, les techniciens ont dû changer les séquenceurs de notre système, car ils étaient défectueux ;

2019-04-099

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 2 237,25 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CLIMATISATION FRANÇOIS DESCHENEAUX.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation – H-V » 02 190 00 522

12. HÔTEL DE VILLE – Remplacement de l'unité de climatisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au remplacement de l'unité de climatisation desservant le bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'une validation de la capacité de la climatisation et du chauffage doit être faite, car il y a actuellement des inconforts en hiver et en été dans certains secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder au remplacement de l'unité de climatisation, il faut que des relevés et une analyse soient faits par une personne spécialisée dans le domaine de l'ingénierie de la mécanique et de l'électricité ;

2019-04-100

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'ingénierie EXP afin de procéder aux analyses précédemment mentionnées au montant forfaitaire de 1 000 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation – H-V » 02 190 00 522

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

13. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 2019-03-065 – Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-03-065* a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de modifier les rues sujettes aux travaux d'asphaltage dans la municipalité ;

2019-04-101

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-03-065* afin de modifier les rues touchées par les travaux d'asphaltage.

14. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 2019-03-066 – Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande d'aide financière à notre député

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-03-066* a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de modifier les rues touchées par les travaux d'asphaltage dans notre Municipalité donc, nous devons modifier la demande d'aide financière du député de notre région ;

2019-04-102

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-03-066* afin de procéder à la modification des rues touchées par les travaux d'asphaltage.

15. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire procéder à des travaux de pose de béton bitumineux sur les rues suivantes :

Rang Saint-Joseph : sur une distance de 0,9 km

Rang Saint-Louis : sur une distance de 1,5 km

Rang du Petit-Bois : sur une distance de 1,2 km

Rue Thibault : sur une distance de 0,23 km

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-103

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander des soumissions par le biais du système électronique SE@O pour des travaux de pose de béton bitumineux sur les rues précédemment mentionnées ;

QUE le délai pour l'exécution des travaux est de soixante (60) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

16. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d'asphaltage 2019 – Demande d'aide financière à notre député

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité de Pierreville se doit de procéder à des travaux d'amélioration de son réseau routier, dans les différentes rues lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a toujours investi dans l'entretien de son réseau et désire continuer dans ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-104

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à notre député, monsieur Donald Martel, une aide financière de 60 000 \$ afin que la Municipalité de Pierreville puisse procéder à des travaux d'asphaltage sur une partie des rangs Saint-Joseph, Saint-Louis, du Petit-Bois et sur la rue Thibault ;

QUE la Municipalité demande à être considérée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du MTQ.

17. RÉFECTION RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Mandater la firme GéniCité inc.

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels sont nécessaires pour la réfection des ponceaux du rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme consistera à préparer la demande de subvention dans le cadre du Programme de Réhabilitation du

réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local, à préparer le mandat pour les relevés topographiques ainsi que pour le laboratoire de sol, à préparer les plans et devis, les documents pour l'appel d'offres, à réviser l'estimation et faire la surveillance partielle des chantiers pour les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection seront sur environ 5,2 km, entre le rang Saint-Jacques et la limite de la Municipalité de Saint-Elphège ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent principalement la pulvérisation du pavage existant, le rechargement en pierre concassée, le béton bitumineux sur environ 6,4 m de largeur, le nettoyage et/ou le reprofilage des fossés, la réfection des entrées charretières affectées par les travaux, la réfection et/ou le remplacement d'environ sept (7) ponceaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-105

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'ingénierie GÉNIECITÉ INC. afin d'accompagner la Municipalité dans les démarches requises pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière entre le rang Saint-Jacques et la limite de la Municipalité de Saint-Elphège ;

QUE les honoraires de la firme pour ce mandat seront de ± 20 900 \$ (taxes en sus) ;

QUE l'ensemble des activités du mandat sera complété dans un délai de quatre (4) semaines suite à la confirmation de ce mandat, excluant la surveillance des travaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004*

18. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement – FNX Innov inc.

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2018-01-008* mandatait la firme de génie Les consultants S.M. inc. dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne qui s'inscrit dans le programme de Réhabilitation du réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la firme Les consultants SM inc. se nomme FNX Innov Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés, il faut payer les factures restantes pour les segments numéro 11, 12 et 13 du rang Sainte-Anne ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-106

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures à la firme FNX INNOV INC. totalisant ± 1 120 \$ (taxes en sus) réparti de la façon suivante :

<i>Segment no. 11</i>	<i>400,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Segment no. 12</i>	<i>480,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Segment no. 13</i>	<i>240,00 \$ (taxes en sus)</i>

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004

19. NETTOYAGE DES PUISARDS – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QU'il est important de nettoyer les puisards de la municipalité afin d'enlever les sédiments et le sable contenus dans notre réseau ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-107

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contacter l'entreprise *ENVIRO 5* pour procéder au nettoyage des puisards sur le territoire de notre municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« E/R – T.E.U. ND » 02 414 00 521 et « E/R - T.E.U. PVILLE » 02 414 10 521

20. CAMION SERVICE DE LA VOIRIE – Réparation du camion Ford F250

CONSIDÉRANT QUE le camion du service de la voirie Ford F250 est abîmé au niveau des portes et des ailes arrière ;

CONSIDÉRANT QUE les employés saisonniers utilisent ledit camion et que ceux-ci recommencent prochainement à travailler ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-108

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le GARAGE ANDRÉ DESCHENEAUX ENR. afin de procéder à la réparation du camion Ford 250 du service de la voirie au coût de ± 1 840 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Entretien camion » 02 322 00 525

21. DÉGLAÇAGE DE LA RUE ROUILLARD – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu des factures de la part de monsieur Guillaume Rouillard, propriétaire du Marché Métro Rouillard et Frères inc. concernant le déglacage d'une partie de la rue Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision de rembourser à monsieur Rouillard les frais engendrés par le déglacage d'une partie de la rue Rouillard afin de permettre aux camions de livraison de reculer au quai de déchargement de l'épicerie adéquatement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-109

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures pour le déglacage d'une section de la rue Rouillard pour un total de ± 751 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Calcium & Sable - Déneigement » 02 332 00 620

22. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Secteur Pierreville – Remise de la garantie d'exécution

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'entretien des chemins d'hiver pour le secteur de Pierreville est venu à terme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de remettre la garantie d'exécution de 5 500 \$ à l'entrepreneur en déneigement, soit Ferme Petit Lard inc. ;

2019-04-110

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la remise de la garantie d'exécution de 5 500 \$ à monsieur François Gamelin de la Ferme Petit Lard inc.

23. LUMIÈRE DE RUE – Installation coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois – Mandater Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il n'y a aucun éclairage au coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un lampadaire et que pour la sécurité des résidents de ce secteur, il est tout indiqué de procéder à l'installation de cette lumière ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation dudit luminaire doit être faite par Hydro-Québec ;

2019-04-111

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Hydro-Québec afin de procéder à l'installation de la lumière de rue au coin des rangs Saint-Louis et du Petit-Bois selon les tarifs d'éclairage public du service général fourni par Hydro-Québec ;

QUE la Municipalité assumera l'entièreté des coûts engendrés pour la pose et le branchement de cette lumière.

HYGIÈNE DU MILIEU

24. CONSOMMATION D'EAU – Dossier Jean-François Dostie - Crédit

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière lecture des compteurs d'eau en octobre 2018, les employés du service de la voirie de la Municipalité ont remarqué une grande consommation d'eau pour le 20-20C rue Trahan, propriété de monsieur Jean-François Dostie ;

CONSIDÉRANT QUE le compteur en question a été vérifié, et que celui-ci était fonctionnel et qu'il donnait une lecture exacte et précise ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'eau consommée de 4 071 m³ est due à une fuite qui n'a pas été réparée, ni détectée dans le logement en question ;

2019-04-112

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un crédit à monsieur Jean-François Dostie, pour la consommation d'eau de sa

propriété sise au 20-20C rue Trahan, de 460 \$, et ce, malgré le bon état du compteur.

25. RÉSEAU D'AQUEDUC – Formation – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Tanguay et Associés offrait une formation sur les principes hydrauliques et entretiens préventifs d'un réseau d'eau à Nicolet le 11 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permet, entre autres, de localiser une vanne à demi fermée, enfouie sous le pavage, dont on ignore l'existence, de dégager le réseau d'aqueduc des obstructions de toute nature de façon à optimiser sa performance, de confectionner et de calibrer un modèle hydraulique ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-113

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la formation sur les principes hydrauliques et entretiens préventifs d'un réseau d'eau, à monsieur Sylvain Bardier, pour une somme de ± 200 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formation - Voirie » 02 320 00 454

26. PROGRAMME DE QUALIFICATION – Traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la carte de qualification en traitement des eaux usées de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, est échue ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder au renouvellement de celle-ci, monsieur Bardier doit passer un examen de qualification ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-114

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de 115 \$ afin de permettre à monsieur Sylvain Bardier de renouveler sa carte d'apprenti en traitement des eaux usées pour les étangs aérés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formation - Voirie » 02 320 00 454

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

27. PROJET DE FUSION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Résolution d'intention

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville (OMH) désire procéder à un éventuel regroupement d'offices municipaux d'habitation de la région au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du conseil d'administration de l'OMH de Pierreville du 28 mars 2019, une résolution a été passée à cet effet afin de désigner les personnes responsables pour assister aux rencontres du comité de transition et de concertation (CTC) qui aura lieu à la fin avril ;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre les démarches, l'OMH de Pierreville a besoin d'une résolution d'intention de la Municipalité ;

2019-04-115

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner le conseiller Michel Bélisle afin qu'il représente l'OMH de Pierreville auprès du CTC pour aller chercher l'information nécessaire à l'élaboration d'un regroupement des OMH de la région ;

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. AVIS DE MOTION – Règlement numéro 185-2019 relatif au Programme de revitalisation des résidences

2019-04-116

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais*, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 185-2019 relatif au Programme de revitalisation des résidences*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 185-2019 relatif au Programme de revitalisation des résidences* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

29. ADOPTION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT – Règlement no. 183-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du groupe récréation

2019-04-117

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le second projet du *règlement no. 183-2019 modifiant le règlement de zonage 160-2017 et la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du groupe récréation.*

Conformément aux exigences prévues au *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)*, une copie du deuxième projet du *règlement no. 183-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l’usage de la zone H-02 pour permettre l’usage Commerce I et de modifier l’usage du groupe récréation* a été remise aux élus, la secrétaire d’assemblée est donc dispensée d’en faire la lecture.

30. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 184-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 159-2017 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu’il apparaît nécessaire d’apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été déposé par le conseiller Michel Bélisle lors de la séance ordinaire de ce conseil le 11 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-118

Il est proposé par le conseiller *Steve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le *règlement numéro 184-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 159-2017 de la Municipalité de Pierreville.*

31. DÉROGATION MINEURE – Dossier de madame Lucie Hamelin – Propriété sise au 22, rang Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Lucie Hamelin concernant le revêtement extérieur du bâtiment accessoire séparé du bâtiment principal au 22, rang Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment sera situé dans une zone autre qu’agricole à la suite d’une demande à la CPTAQ, celui-ci ne respectera plus les normes établies par le règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la *résolution no. 231-2019*, adoptée par le Comité consultatif d’urbanisme lors de leur séance du 28 mars 2019 qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable afin de permettre de conserver le revêtement existant sur le bâtiment accessoire, mais lorsque celui-ci devra être remplacé, le nouveau revêtement devra être conforme aux normes en vigueur, c’est-à-dire un revêtement autre que l’acier galvanisé ;

2019-04-119

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de madame Lucie Hamelin ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspectrice en bâtiment, madame Anne-Marie Désilets de la MRC Nicolet-Yamaska.

LOISIRS ET CULTURE

32. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Ajout d'une unité de climatisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter d'une unité de climatisation dans le centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une validation de la capacité du chauffage dans le centre communautaire doit être faite afin de procéder à sa modification, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'ajout d'une l'unité de climatisation, des relevés et une analyse doit être faits par une personne spécialisée dans le domaine de l'ingénierie de la mécanique et de l'électricité ;

2019-04-120

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'ingénierie EXP afin de procéder aux analyses précédemment mentionnées au montant forfaitaire de 1 000 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – Ctr communautaire » 03 310 00 014

33. REVITALISATION – Autorisation d'achat de bacs à fleurs

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est à nos portes, il faut prévoir les fleurs qui seront mises sur le territoire de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent mettre en valeur l'entrée de notre Municipalité en y installant un bac à fleurs ;

2019-04-121

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un bac à fleurs au coût de ± 60 \$ (taxes en sus) à Monsieur CONSTANT VALLÉE, afin de l'installer à l'entrée de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. Parcs » 02 701 50 639

34. FÊTE DE PÂQUES – Comité des Loisirs de Pierreville – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Pierreville a organisé une fête de Pâques le 19 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'événement, le Comité a fait appel aux services d'un clown, sculpteur de ballon, afin de divertir les plus jeunes ;

2019-04-122

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de LA BALLOUNERIE d'une somme de 300 \$ (taxes en sus) pour l'embauche du clown Jimmy Stratosphère, sculpteur de ballon.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité loisirs » 02 701 92 990

35. RAMPE DE MISE À L'EAU – Embauche d'un surveillant

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement municipal numéro 164-2017 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau, il est obligatoire, pour les usagers de la rampe de mise à l'eau d'avoir une vignette de stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites vignettes seront en vente au bureau municipal et que celui-ci est fermé les fins de semaine et les journées fériées ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'effectuer un contrôle de ces vignettes durant les heures de fermeture des bureaux municipaux, il est important qu'une personne soit présente ;

2019-04-123

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher Monsieur Jeff Dansereau, à 15 \$/heure, durant les fins de semaine et les journées fériées afin de procéder à la vente et la surveillance du système de vignette instauré par la municipalité ;

QUE Monsieur Dansereau sera présent tous les samedis et dimanches, entre les mois de juin et de septembre, de 8 h 30 à 16 h 30 ;

QUE Monsieur Dansereau sera présent de 9 h à 15 h durant les semaines de vacances de la construction, soit du 21 juillet au 3 août 2019.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surveillant – Bord de l'eau » 02 701 40 212

36. CHALLENGE 255 – Autorisation de dévier la circulation — route 132

CONSIDÉRANT la demande reçue par le groupe Récréation-Jeunesse de Baie-du-Febvre, le 26 février dernier, demandant l'autorisation de dévier la circulation lors de l'événement du Challenge 255, du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2019 ;

2019-04-124

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la déviation de la route 132 durant le Challenge 255 ;

QUE la déviation de la circulation se fera à partir de la route de la Grande Ligne pour rejoindre la route 255, en empruntant le chemin du Pays-Brûlé ;

QUE des panneaux de signalisation seront installés afin de bien informer les usagers de la route.

37. FESTIROCK DES 103 ÎLES DE PIERREVILLE – Location de terrain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part du promoteur des 103 îles pour l'organisation d'un Festirock sur le terrain de balle de la Municipalité les 19 et 20 juillet 2019 ;

2019-04-125
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de louer, au promoteur des 103 îles, le terrain de balle pour un montant de 500 \$ afin de permettre l'utilisation de celui-ci comme site principal de l'événement ;

QUE la Municipalité de Pierreville fournira pour l'événement, le maximum de barrières, de poubelles et de dossards disponibles ;

38. CYCLOTHON 2019 – Autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE lors de la fête Nationale le Comité des Loisirs de Pierreville organisera un cyclothon durant l'avant-midi ;

CONSIDÉRANT QUE le cyclothon partira du centre communautaire de Pierreville, le 44 rue Maurault, pour se terminer à l'Hôtel de Ville, le 26 rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit avoir les autorisations nécessaires afin de circuler dans les rues de la Municipalité pour permettre une demande de permis d'événement auprès du ministère des Transports ;

2019-04-126
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité des Loisirs de Pierreville à circuler sur les rues Georges et Ally et sur les rangs Sainte-Anne, Saint-Louis, du Petit-Bois, du Chenal-Tardif et de l'île ;

QUE le Comité devra obtenir l'autorisation du conseil de bande d'Odanak afin d'emprunter leurs rues municipales.

39. FÊTE NATIONALE – Autorisation de demande de permis de réunion

CONSIDÉRANT QUE pour l'organisation des festivités de la fête Nationale, le comité des loisirs de Pierreville doit faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux ;

CONSIDÉRANT QUE pour vendre des boissons alcoolisées lors de cette fête, un permis est requis ;

2019-04-127
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 182 \$ afin de payer les frais pour la demande de permis pour les festivités de la fête Nationale du 23 et 24 juin 2019.

**40. RÉSEAU BIBLIO – Assemblée annuelle des membres -
Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE, la 57^e assemblée annuelle du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie se tiendra le vendredi 14 juin 2019 au Collège Laflèche à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la direction générale et le conseil d'administration présenteront les réalisations de l'année 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE, cette assemblée annuelle est le moment privilégié pour faire part de nos préoccupations, nos suggestions et nos commentaires en tant que membre ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-128

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les conseillères, Nathalie Traversy et Ginette Nadeau, la directrice générale, madame Lyne Boisvert et les responsables de la bibliothèque, mesdames Chantal Bellamy et Danielle Poudrette, à participer à la 57^e assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le 14 juin 2019.

41. AFFAIRES DIVERSES

.....
.....
.....
.....

42. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS DU CANADA** – Lettre concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral ;
2. **RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE/SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC** – Rapport financier 2018
3. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport financier 2018
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport financier 2018 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019 – Rapport mensuel de traitement des déchets du mois de février 2019 – Rapport mensuel du recyclage pour le mois de mars 2019 ;

43. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Steeve Desmarais ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

44. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 31 et se termine à 20 h 56.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Pauline Lauzière : Question concernant l'octroi de contrat du gazon.

Peter Gnass : Quels sont les matériaux qu'on peut aller porter à l'écocentre ?
Aimerait organiser un symposium en art visuel.

Pierre-Yvan Thibault : Désire des précisions concernant le point 24.

Christiane Jutras : Aimerait qu'on ajoute un panneau de traverse de chevreuil.

Ginette Boisvert : Pourquoi monsieur Jean-François Dostie a un crédit et pas monsieur Denis Descheneaux ?

Bernard Marin : Commentaire concernant le point 23

Jean-Guy Charest : Y aurait-il quelqu'un qui surveillera les bateaux à ND ?
Panneau défense de stationner.

Nicole Capistran : Elle désire un terrain de jeu au coin des rues Martel et Letendre.

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-04-129

Il est proposé par le conseiller.....

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 56.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière